

BILAN CARBONE 2023

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

MARS 2024

OBJECTIFS

Le Bilan Carbone UniLaSalle est réalisé pour l'année civile 2023 pour ses quatre campus Amiens, Beauvais, Rennes et Rouen.

La présente note vise à détailler les choix méthodologiques qui ont été fait pour réaliser ce Bilan Carbone et guider les prochains Bilans à venir.

FLUX CONSIDÉRÉS

1. Énergies
2. Immobilisations (surface des bâtiments utilisés)
3. Intrants (en référence aux achats réalisés par UniLaSalle)
4. Déplacements
 - a. Salariés (domicile-travail et déplacements professionnels)
 - b. Etudiants (domicile-campus, mobilité internationale, déplacements pour les stages et apprentissage)
5. Déchets (non exhaustif en fonction des campus, la méthodologie de collecte est en cours de mise en place)

ÉNERGIES

Afin de comptabiliser les consommations d'énergie et les émissions de GES associés, les données recueillies se basent sur les données renseignées dans le PS2 (processus du système de management intégré dédié aux bâtiments). Les consommations énergétiques sont relevées sur une base mensuelle sur chaque campus.

Ces flux concernent donc (en fonction des campus) les données relatives aux consommations de gaz, électricité et chauffage urbain.

Les données utilisées comportent peu d'incertitude car basées sur les relevés de compteur et/ou documents de facturation des prestataires d'énergie.

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des immobilisations, sont pris en compte les immobilisations relatives aux bâtiments, c'est-à-dire les surfaces utilisées ainsi que les durées d'amortissement associées si ces durées ne sont pas écoulées. Si les bâtiments sont amortis, les immobilisations ne sont plus comptabilisées.

INTRANTS

Les intrants représentent les achats réalisés par UniLaSalle pour une année donnée. Dans le cadre de ce Bilan Carbone, les émissions de GES des intrants sont estimées en utilisant le ratio monétaire, solution simple mais très peu fiable. Aussi, pour affiner cette estimation, il a été décidé d'avoir recours à l'outil développé par le labo 1.5 qui a calculé pour chaque code NACRES (code d'achats utilisé dans l'enseignement supérieur) les émissions associées pour 1 EUR. UniLaSalle a donc travaillé à faire correspondre sa nomenclature d'achats avec les codes NACRES correspondant afin d'évaluer les émissions de GES.

Cette méthodologie plus fine permet d'identifier en ratio monétaire les postes d'achats les plus émetteurs de GES. Un travail d'analyse plus fin pourra alors être mis en œuvre dans un second temps pour calculer les émissions de GES de ces postes le plus émetteurs (comme l'informatique par exemple) en détaillant l'impact carbone direct des biens consommés (ex : nb de PC achetés).

DÉPLACEMENTS

Les déplacements pris en compte pour ce Bilan Carbone sont ceux des salariés et des étudiants d'UniLaSalle.

Afin de caractériser les modes de transports et dans un souci de simplification et d'uniformisation, les choix suivants ont été faits :

- Déplacements en avion : Avion passagers, moyen courrier, avec trainées, France continentale, Base Carbone
- Déplacements en train (dans le cadre des déplacements professionnels) : TGV - 2019, France continentale, Base Carbone
- Déplacements en train (dans le cadre du domicile-campus) : TER - 2019 - traction moyenne, France continentale, Base Carbone
- Déplacements en voiture électrique : Voiture particulière - cœur de gamme - véhicule compact - électrique, France continentale, Base Carbone
- Déplacements en voiture hybride : Voiture particulière - cœur de gamme - véhicule compact - Hybride rechargeable, plug in-hybrid, P2/prius, France continentale, Base Carbone
- Déplacement en covoiturage : Voiture - motorisation moyenne – 2018, France continentale, Base Carbone – le nombre de km parcouru est divisé par deux en postulant que la majorité des covoiturages se fait avec deux personnes.

1. DÉPLACEMENTS SALARIÉS

Une enquête relative aux déplacements a été transmise à tous les salariés d'UniLaSalle sur chacun des campus. Elle permet d'estimer l'impact des déplacements domicile-campus via les réponses obtenues et une extrapolation associée.

Concernant les déplacements professionnels, plusieurs informations permettent de compléter les données nécessaires :

- Km effectués lors des trajets en train basés sur les réservations réalisées grâce au portail SNCF
- Km effectué par les salariés via leur voiture personnelle via les indemnités de kilométrage remboursées
- Km ou volume de carburant utilisé par les véhicules UniLaSalle
- Km estimés des déplacements réalisés en avion via une extraction des missions internationales réalisées.

2. DÉPLACEMENTS ÉTUDIANTS

Une enquête relative aux déplacements étudiants a été transmise en décembre 2023 et janvier 2024 à tous les étudiants de chaque campus. Elle vise à recueillir les informations nécessaires sur la réalisation du Bilan Carbone concernant les déplacements suivants :

- Domicile-campus
- Mobilité internationale
- Campus-entreprise lors d'un stage ou d'un contrat en alternance
- Domicile-travail lors d'un stage ou contrat en alternance
- Sorties pédagogiques

Un questionnaire différent a été administré pour chaque promotion afin de faciliter la saisie des étudiants et réduire le risque d'erreur. Les distances totales ont été déterminées sur la base d'extrapolations du nombre de kilomètres réalisés, le nombre de répondants est extrapolé par campus.

Les arbitrages méthodologiques ponctuels ont été consignés dans chacun des fichiers de traitements des données du questionnaire pour en assurer la traçabilité. Ces documents sont archivés dans le dossier « Bilan Carbone 2023 » de l'équipe de la Transformation écologique et sociétale d'UniLaSalle.

Dans le tableur Bilan Carbone (**version 2022**), la méthodologie suivante a été appliquée :

- Déplacements domicile-travail (salariés)
Pour les km effectués en covoiturage, ceux-ci sont tous comptabilisés en divisant la distance par 2 (parti pris adopté, à partir de l'estimation qu'en moyenne les covoiturages implique deux personnes) et retenant voiture motorisation moyenne comme mode de transports, le carburant n'étant pas précisé.
- Déplacements des employés dans le cadre du travail (salariés – déplacements professionnels)

- Déplacements des visiteurs - tous modes (déplacements étudiants)
Même méthodologie utilisée concernant le covoiturage